

Agent AFIS (Aerodrom Flight Information Service)

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **16/07/2007**

Mots clés : **météorologie**, **règles de l'air**, **service d'alerte**, **navigation aérienne**

Identification

Identifiant : **648**

Version du : **29/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Rgl UE n°2096/2005, arrêté du 16 juillet 2007, NOR DEVA0755950A,

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Formation et qualification des agents AFIS pour la fourniture de services pour la navigation aérienne. A la différence des contrôleurs aériens, les agents AFIS font de l'information sur les aérodromes et plate-forme de dimension petite et moyenne ou sur les plages horaires non-couvertes par les contrôleurs aériens.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

- Maîtrise des généralités sur l'aérodrome, la plate-forme, les moyens;
- Maîtrise du cadre réglementaire général: règles de l'air, services de circulation aérienne;
- Maîtrise des communications, météorologie, facteurs humains;
- Maîtrise de l'anglais général, et technique.

Modalités générales

- Formation théorique initiale (possible par organisme de formation), et théorique et pratique locale par un agent AFIS expérimenté d'au moins 1 an (entre 2 et 24 semaines fonction de l'expérience).
- Formation maintien des compétences de 6 jours minimum par an (possible par organisme de formation).
- Formation niveau anglais B1 du CECR (attestation doit être délivrée par organisme de formation certifié), et phraséologie (attestation délivrée par l'aérodrome).

Liens avec le développement durable

Public visé par la certification

Tous publics

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Avoir au moins 18 ans

Compétences évaluées

-Maîtrise des généralités sur l'aérodrome, la platte-forme, les moyens, les moyens;

-Maîtrise du cadre règlementaire général: règles de l'air, services de circulation aérienne;

-Maîtrise des communications, météorologie, facteurs humains;

-Maitrise de l'anglais général et technique sur les aérodromes délivrant le service en anglais.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

pas de niveau

Centre(s) de passage/certification

- centres agréé par la DGAC

La validité est Temporaire

3 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Carte AFIS délivrée par la DGAC

Plus d'informations

Statistiques

Etablies par la DGAC

Autres sources d'information

—